

PERMIS AM

Tarif valable jusqu'au 30/06/2019 ; T.V.A. 20%

Depuis le 19 janvier 2013, la formation au B.S.R. doit comporter obligatoirement 8 heures de formation.

Votre auto-école dispense ces 8 heures sur 2 demi-journées de 14h. à 18h., ces horaires étant entrecoupés d'1h. en salle pour un apport de connaissances théoriques.

L'auto-école travaille avec 3 élèves à la fois, utilisant ses propres scooters. L'initiation et le rappel des notions de base se fait au bureau des Brouzils (siège principal) et sur le parking de la Pastourelle.

TARIF : 230 € T.T.C. par élève (TVA de 20 % incluse) ; Il comprend :

- l'utilisation des cyclos fournis par l'auto-école (engins + assurance)
- 8h. de formation dont 1 heure en salle
- les frais d'inscription
- la remise du code cyclomoteur
- la fourniture et rédaction de l'attestation de formation...

Lors de votre formation, fixée sur rendez -vous, vous devrez emporter votre casque homologué, avec des gants , chaussures montantes ou bottes et des vêtements adaptés.



Pour la bonne gestion du planning, il est préférable de s'inscrire 1 mois à l'avance.

IMPORTANT

Dans le cadre de la dématérialisation mise en place par l'Etat des demandes d'inscription au Permis de conduire et des demandes de titre, le département de La Vendée a été choisi pour être département pilote.

A compter du 6 juin prochain, toute demande d'inscription au Permis **DOIT OBLIGATOIREMENT** être réalisée via la plateforme Internet dédiée.

NOUS NOUS CHARGEONS DE CETTE DEMARCHE !

L'inscription comporte 2 étapes :

- **1^{ère} étape : création de la demande de titre par l'auto-école** avec les documents suivant :

- **Photo-signature numérique :**

Ces photos sont à réaliser dans une cabine agréée (liste des plus proches ci-dessous). A la différence des photos traditionnelles, un code est associé à la photo-signature numérique (Exemple ci-dessous). C'est ce code qu'il faut impérativement nous communiquer pour que nous puissions valider la demande de Permis en ligne.

- **Carte d'identité du jeune**

- **A.S.S.R 1**

Etape passée au collège, en 5^{ème}, pour tous les élèves nés à compter du 1^{er} janvier 1988.

- **Carte d'identité du représentant légal**

- **Justificatif de domicile**

Daté de moins de 6 mois, au nom du représentant légal (facture eau ou téléphone ou électricité OU dernier avis d'imposition) OU dernier avis d'imposition

- **Attestation d'hébergement** certifiant que le jeune réside au domicile du représentant légal depuis plus de 3 mois

- **2^{ème} étape : validation de la demande de titre**

Via un mandat autorisant l'auto-école à faire la demande sur le site ANTS et seulement une fois que la formation est réalisée.

Exemple de photo-signature numérique :



L'auto-école est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions...

Les responsables : Thierry MOREAU et Pierre MOUSSET

1 Z.A. la Colonne n°2 – 85260 LES BROUZILS

Téléphone 02 51 42 92 43

Site Internet : www.thimopi-conduite.com – E-mail : thimopiconduite@orange.fr

au capital de 7 500 €- Banque : CM 15 519 39005 000 217 09204 52 – RCS B 528 641 871 – TVA intracommunautaire : FR 69 528 641 871